



RESULTAT DU VOTE	
Présents ou représentés :	22
Voix favorables :	22
Voix défavorables :	0
Abstention:	0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24/09/2024

DELIBERATION
n° CA 2024 – 29_b

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Département Langues et Cultures)*

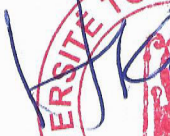
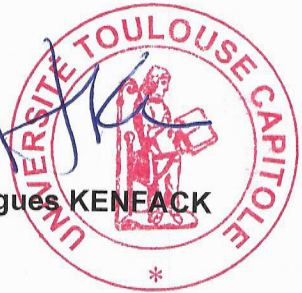
Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK


CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 24/09/2024
DELIBERATION n° CA 2024 – 29_b
Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Département Langues et Cultures)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
26/08/2024	Autres contrats, conventions, accords	9201010700	Convention d'application pour l'abonnement à ELAO Accent Languages – Année 2024- 2025 – Ref : UT 2024 – 381 – CIF – R - SICD